

Préserver et gérer nos forêts ... des solutions !

## Adhérer à l'ASLGF Aubenas

Une enquête réalisée en 2012, avait mis en évidence des difficultés de gestion de leur patrimoine pour de nombreux propriétaires de parcelles boisées. Notamment à cause de petites surfaces, du morcellement foncier, de manque de connaissances techniques, de l'éloignement ou encore de la mévente des bois.

C'est ainsi que l'**Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Région d'Aubenas** a été mise en place lors de l'assemblée générale constitutive du samedi 16 novembre 2013 afin de permettre une gestion mutualisée.

**ASLGF-RA, Siège : Mairie 07200 AILHON - [aslgfregionaubenas@orange.fr](mailto:aslgfregionaubenas@orange.fr)**

Cette association rassemble des parcelles à vocations forestières sur le périmètre des cantons (découpage 2013) de : Aubenas, Antraigues, Largentière, Thueyts, Vals les Bains, et quelques communes des cantons de Burzet et Montpezat.

Elle a pour objectif principal la mise en œuvre d'une gestion pérenne, patrimoniale, rentable et multifonctionnelle de la forêt des Basses-Cévennes.

L'adhésion est volontaire. Les propriétaires conservent entièrement leurs droits (et devoirs) et restent seuls décisionnaires des opérations à effectuer.

Pour assurer un suivi de la gestion, les parcelles adhérentes feront partie d'un Plan Simple de Gestion groupé prévoyant l'ensemble des actions et coupes à réaliser sur les propriétés. Ce PSG, qui sera rédigé par une coopérative, un gestionnaire forestier professionnel ou un expert, établira un tableau prévisionnel des coupes possibles à réaliser.

Ainsi regroupés, les lots de bois mis en vente seront plus attractifs pour les entreprises et les acheteurs.

Une aide du Conseil général de l'Ardèche, à hauteur de 80%, est prévue pour la rédaction de cette garantie de gestion durable et le fonctionnement de l'ASLGF (secrétariat, réunions,...).

Les parcelles doivent rester dans l'association le temps d'application du plan simple de gestion (20 ans).

Le Centre Régional de la Propriété Forestière est présent comme conseiller.

Le conseil d'administration de l'ASAM (Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne) a proposé à l'ASLGF une adhésion conjointe ; ainsi les adhérents de l'association syndicale peuvent bénéficier des informations, des journaux, des formations et de l'assurance responsabilité civile pour les parcelles déclarées.

**Renseignements : Jacques DEGENEVE** CRPF 10 Place Olivier de Serres 07200 AUBENAS Tél : 04 75 35 40 26 [jacques.degeneve@crpf.fr](mailto:jacques.degeneve@crpf.fr)